

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 13 membres excusés

Excusés
Damien Bidlingmeyer
Philippe Blaser
Baptiste Conti
Ewa Duhamel
Anne Gaggio
Laurence Gritli
Anita Islami
Antonio Magallanes
Carola Massatsch
Denis Mézentin
Gilbert Paquet
Christian Scaiola
Hubert Silvain

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 14 mars 2023.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqué** de la Municipalité N° 15.
4. Courte présentation de la situation de **la péréquation**.
5. **Dépôt du Préavis municipal 32/2021-2026** : Règlement concernant le service des taxis. Membres : 3 PLR (Président), 1 V (rapporteur), 2 PS, 1 VL.
6. **Dépôt du Préavis municipal 33/2021-2026** : Demande d'un crédit cadre relatif au remplacement de 7 véhicules pour le Service Voirie et Espaces Verts. Membres : 1 VL (Président), 3 PLR (rapporteur), 2 PS, 1 V.
7. **Dépôt du Préavis municipal 34/2021-2026** : Demande d'un crédit relatif à la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique de chauffage à distance par le lac Léman. Membres : 2 PS (Président), 3 PLR (rapporteur), 1 VL, 1 V + Cofin.
8. **Réponse à la motion** « Pour plus de jardins potagers et écologiques ».
9. **Réponse à l'interpellation** « Première année de fonctionnement de la vidéosurveillance ».
10. **Associations intercommunales**
AIER – SIDERE - Conseil Régional Région Nyon - Enfance et Jeunesse ENJEU
11. **Divers** et propositions individuelles.

Suite à la présentation du Préfet Olivier Fargeon et de Mme Wernli, juriste au DITS, portant sur les compétences de la Municipalité et du Conseil, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et aux représentantes de la presse.

Il en vient ensuite à l'ordre du jour qui est modifié par Mme Ruchti qui annonce le retrait du point 8, selon le desirata de la Municipalité.

Il fait alors voter l'ordre du jour, sans le point 8, qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président évoque le sujet des votations, car celles du 18 juin seront dépouillées de manière électronique. Ce nouveau mode de faire concerne les élections majoritaires ainsi que les votations à réponse oui/non/blanc. Le temps de décompte des bulletins pour les personnes chargées du dépouillement sera donc grandement diminué. Les bulletins de vote qui seront désormais envoyés aux citoyens rollois étant différents des précédents, une séance d'information leur est destinée le 30 mai à la salle du Conseil au Château.

Il poursuit en annonçant les concerts de l'EVIR au Temple les 3 et 4 juin, et l'exposition du Trésor ressuscité du Léman au Jardin anglais. Une brochure est disponible à l'Office du Tourisme et à la Commune.

3. Communications de la Municipalité.

M. Walter répond aux questions de Mme Beck, posées lors de la dernière séance. L'ensemble du personnel d'ENJEU a été augmenté de 2,7% + un 13^e salaire pour les accueillantes en milieu familial dès 2023. Les auxiliaires de la cantine et les auxiliaires remplaçantes de crèches sont au bénéfice d'un salaire horaire qui n'a effectivement pas été modifié ; par contre le comité directeur d'ENJEU réfléchit à des aménagements futurs les concernant.

Les listes d'attente sont suivies, presque quotidiennement avec une grande attention, que ce soit pour le préscolaire ou le scolaire. Ces listes comprennent beaucoup plus de noms pour les mardis ou les jeudis, et un même enfant peut être inscrit sur plusieurs listes. Le nombre d'entrées sur ces listes est environ de 220 pour les préscolaires et 220 pour les scolaires pour l'entier des communes d'ENJEU, et pour Rolle environ 69 demandes en préscolaire et 93 en parascolaire. En ce qui concerne la liste d'attente pour la cantine, elle n'existe pas. Plus de places sont ouvertes en UAPE, moins les cantines sont fréquentées.

4. Courte présentation de la situation de la péréquation.

La Syndique explique les différences entre la péréquation directe et la péréquation indirecte (facture sociale ou cohésion sociale), ainsi que ses buts et ses principes de base. Elle passe en revue le système péréquatif, le point d'impôt dont découlent la capacité financière, le potentiel fiscal et les plafonds. Au final les communes dites « riches » sont aussi pauvres que les communes dites « pauvres », raison pour laquelle cette péréquation a atteint ses limites et va être modifiée. Ce système très complexe génère une inégalité entre les communes avec des effets de bord pour certaines, et bafoue les autonomies communales ; il rend impossible l'élaboration d'un budget. L'ADCV donnera le lendemain à la Municipalité et à la Cofin des informations sur le nouvel accord entre Canton et Communes.

Par ailleurs Rolle, conjointement à 12 autres communes, a déposé un recours contre la facture sociale 2019-2020-2021 au Tribunal Cantonal qui a estimé que ce traitement n'était pas de son ressort ; ce recours a donc été renvoyé au Tribunal Fédéral avec au final 37 communes recourantes. Il y a également, depuis peu, un recours contre la facture sociale 2022.

M. Roland remercie la Syndique de sa réponse très complète ; il pensait, à l'écoute de la présentation de Mme Wernli et M. Fargeon, avoir touché le maximum de la complexité possible mais le record est battu. Il pense que ce système est inique, consistant à faire qu'une majorité de communes en volent d'autres.

5. Dépôt du Préavis municipal 32/2021-2026 : Règlement concernant le service des taxis. 3 PLR (Président), 1 V (rapporteur), 2 PS, 1 VL.

Membres : MM. Hay (Président), Rezé, Gueissaz, Nicolo, Paquet, Balmer, Mme Massatsch.

6. Dépôt du Préavis municipal 33/2021-2026 : Demande d'un crédit cadre relatif au remplacement de 7 véhicules pour le Service Voirie et Espaces Verts. Membres : 1 VL (Président), 3 PLR (rapporteur), 2 PS, 1 V.

Membres : MM. Celeschi (rapporteur), Stambach, Chappuis, Capriati, Brandsma ; Mmes Massatsch, Schlup.

7. Dépôt du Préavis municipal 34/2021-2026 : Demande d'un crédit relative à la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique de chauffage à distance par le lac Léman. Membres : 2 PS (Président), 3 PLR (rapporteur), 1 VL, 1 V + Cofin.

Membres : MM. Troccoli (président), Panchaud, Keller, Simonot, Schatzmann, Roland, Cuendet.

8. Réponse à la motion « Pour plus de jardins potagers et écologiques ».

A été retirée.

9. Réponse à l'interpellation « Première année de fonctionnement de la vidéo-surveillance ».

Mme Schlup, au nom de M. Damien Bidlingmeyer, remercie la Municipalité pour la réponse donnée.

Le Président fait voter la réponse de la Municipalité qui est acceptée à l'unanimité.

M. Founou demande, au vu des articles parus dans « Le Temps » et de l'enquête de M. Jotterand, journaliste, si la Municipalité a des commentaires ou des retours à apporter.

Mme Vollenweider confirme que le retour est très positif et que le journaliste a bien réalisé que la Commune de Rolle a fait tout juste ; les échanges ont été très cordiaux et intéressants.

10. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

M. Mounier, au sujet de l'ORPC, informe qu'une réunion a eu lieu, rencontre qui a permis de rencontrer le nouveau commandant, M. Tobler.

La Syndique indique que le rapport d'activités de l'année 2022 a été présenté au public, et que ce fut un plaisir de se retrouver. Le Conseiller d'Etat M. Venizelos était présent et ce fut l'occasion de présenter le nouveau commandant ORPC de Nyon.

11. Propositions individuelles et divers.

Mme Beck remercie M. Walter pour les réponses apportées à ses questions et se réjouit que la future modification des statuts et règlements pour les auxiliaires de la cantine aille de l'avant. Concernant les listes d'attente, les chiffres l'étonnent et elle aimerait qu'ENJEU prenne des dispositions vraiment fortes pour résoudre ce problème au mieux, compte tenu du développement des futurs plans de quartiers.

M. Walter souligne que le Comité d'ENJEU a les mêmes réflexions, avec déjà quelques petites réponses. Une crèche de 22 places va ouvrir à Luins dans l'école, il y aura augmentation de la capacité d'accueil (environ 20 places) dans diverses UAPE dès l'été. La réflexion pour l'ouverture de nouvelles crèches est bien entendu en cours, mais il faut trouver des locaux ou en créer, et cela prend du temps. Les projections sont faites et on travaille sur ce sujet.

M. Rézé a appris que des parents ne paient pas les factures d'ENJEU, ceci depuis plusieurs mois, ceci sans réaction ou résiliation de contrats de la part d'ENJEU. Il trouverait intéressant de vérifier cela car ces enfants pour lesquels les parents ne paient pas prennent la place d'autres enfants qui sont en attente. Il faut que ces places soient libérées.

M. Walter découvre que des factures sont ainsi en souffrance ; il posera la question dans le cadre du Comité directeur d'ENJEU sachant que la comptabilité a un suivi régulier des factures.

M. Joly remarque que durant plus d'une heure le préfet a présenté les droits et devoirs du Conseil communal et de la Municipalité, et il aimerait que le sujet d'ENJEU, et en particulier les questions posées ce soir soient posées et soumises au Conseil Intercommunal d'ENJEU dont c'est la compétence, et qu'il ne soit traité ce soir que ce qui a trait à la compétence du Conseil ou de la Municipalité.

M. Hay rebondit sur l'intervention de M. Joly afin de plaider pour qu'il y ait des séances de préparation pour les séances intercommunales. Les membres ne sont pas préparés, ne se concertent pas. Il faut vraiment organiser des séances de préparation afin de relayer ce type de considérations à qui de droit.

Mme Safi revient sur l'intervention de M. Joly qui est tout à fait justifiée et remarque, par rapport à ENJEU, que chaque fois que des séances de concertation sont proposées ce sont toujours les mêmes qui s'y collent.

M. C. Bidlingmeyer fait part de son inquiétude au sujet des dangers potentiels que l'on trouve aux alentours de la Fontaine. Il veut parler de toutes les voitures parasites qui se parquent sur le trottoir, marqué en jaune, ce qui empêche les piétons de l'emprunter et les oblige à se déporter sur la route. Serait-il possible de mettre en place des mesures techniques, telles que des barrières de chantier pour protéger ce trottoir ?

Mme Ruchti va dans son sens car la Municipalité a également constaté ce problème qui relève du civisme. En fait chaque automobiliste devrait connaître le code de la route qui mentionne

qu'une ligne continue correspond à un mur... S'il faut placer des poteaux à espaces réguliers, cela transformera cette place/carrefour piétonnier en champ de slalom. Il est plutôt tenté de faire un rappel aux règles ; la sécurité publique verbalise régulièrement, même le dimanche matin, ce qui n'empêche pas les automobilistes de se parquer sous le nez des agents. Pour cette zone qui sera un carrefour piétons et une zone 20 km/h sans obstacles, il faut déjà anticiper le marquage par des poteaux le long de la zone piétonne et autour de la Fontaine. Elle demande aux conseillers de faire œuvre de démagogie auprès de la population pour faire passer le message.

M. Dubuis informe que M. Mounier remplacera Mme Vollenweider à la CODEV. L'orateur du 1^{er} août a été trouvé en la personne de M. Nasrat Latif.

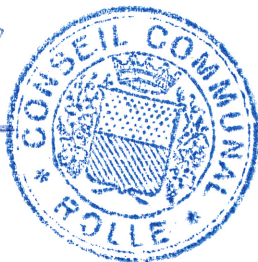
M. Panchaud demande si la route qui descend vers le port peut être ouverte aux vélos pour la descente en enlevant la barrière du milieu.

Le Président, au sujet du prochain conseil du 20 juin, anticipe que le Bureau propose deux séances à fin juin afin de liquider tous les sujets, sans que les conseillers ne soient pressés par le temps. Il recherche également un Maître de Cérémonie pour introduire l'orateur, et rappelle les votations du 18 juin.

Il donne rendez-vous aux conseillers pour la séance du 20 juin, et clôt la séance à 21h16.

Au nom du Conseil communal


Jacques TSCHUDIN
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

